 <p>PRÉFET DE LA CHARENTE- MARITIME</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>QUAL-E-PREF</p> <p>Module 1 - relation générale avec les usagers</p> <p>CHARTRE DE MODERATION DU COMPTE FACEBOOK ET TWITTER</p> <p>Fiche de procédure</p>	<p>Engagement 20.2</p> <p>Mise à jour : 20/10/2021</p>
--	--	---

Engagement qual-e-pref :

n° 20.2 : Garantir la fiabilité et la réputation en sécurisant l'accès aux comptes

1. Objectifs du compte :

Les comptes @Prefet17 (Facebook, Twitter) ont pour objectif de diffuser des informations et actualités en lien avec l'action des services de l'État en Charente-Maritime, de valoriser l'action de l'État et de promouvoir les politiques publiques. Les réseaux sociaux présentent deux avantages : leur accessibilité depuis les smartphones et tablettes, qui permettent de diffuser des informations « en temps réel » et la rapidité de diffusion et d'impact des messages diffusés. Ces derniers peuvent être retransmis et commentés par les utilisateurs.

2. Objectifs de la charte

La présente Charte d'utilisation a été élaborée afin de préciser aux utilisateurs des comptes @Prefet17 les conditions de consultation et d'interaction paisibles et pertinentes des comptes. L'utilisateur, en consultant, s'abonnant et en interagissant avec les comptes @Prefet17, accepte sans réserve la présente charte d'utilisation. Il s'engage, lors de chacune de ses visites sur le fil d'actualité des comptes, à la respecter.

3. Charte d'utilisation :


Soyez les bienvenu(e)s sur la page officielle de la Préfecture de la Charente-Maritime.

La page Facebook/Twitter de la Préfecture de la Charente-Maritime est un espace ouvert à tous et à toutes les opinions. Elle a pour objectif d'informer les internautes sur l'action des services de l'État dans le département de la Charente-Maritime et de favoriser le débat public. N'hésitez donc pas à réagir et à partager les contenus qui y sont publiés.

Les commentaires postés sur cette page peuvent être lus par l'ensemble de la communauté. Le savoir-vivre et la politesse sont donc de rigueur. Ainsi, l'utilisateur de la page Facebook/Twitter « Préfet de la Charente-Maritime » accepte pleinement et sans aucune réserve la présente charte d'utilisation, et s'engage, lors de chacune de ses visites sur cette page, à la respecter. En cas de non-respect des règles de bienséances et des dispositions légales, les publications des utilisateurs pourront être supprimées. Les internautes ne respectant pas ces règles de manière répétée pourront être exclus de la page.

Le service départemental de la communication interministérielle de la préfecture de la Charente-Maritime, assure la responsabilité de la gestion et la ligne éditoriale de cette page. Nous nous réservons le droit de modération et de suppression sans préavis de tous les commentaires qui ne respecteraient pas les dispositions légales concernant :

- Les contributions à caractère violent, dénigrant, diffamatoire, injurieux, illicite, obscène, pornographique, pédophile ;
- Les contributions à caractère politique ou incitant à la violence, au suicide, au révisionnisme, à l'antisémitisme ;
- Les contributions faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ;
- Les contributions appelant au meurtre ou l'incitation ;
- Les contributions incitant à la discrimination ou à la haine ;
- Les contributions contraires aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des marques, au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ;
- Les messages à caractère publicitaire, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales ;

 <p>PRÉFET DE LA CHARENTE- MARITIME</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>QUAL-E-PREF</p> <p>Module 1 - relation générale avec les usagers</p> <p>CHARTRE DE MODERATION DU COMPTE FACEBOOK ET TWITTER</p> <p>Fiche de procédure</p>	<p>Engagement 20.2</p> <p>Mise à jour : 20/10/2021</p>
--	--	---

- Les commentaires doivent d'être écrits dans un langage compréhensible par tous.

Les internautes sont invités à réagir aux publications par des commentaires en rapport avec le sujet initial. Afin que le débat suscité par les publications soit riche, les internautes sont invités à débattre à l'aide d'arguments de fond. Les échanges doivent être collectifs : les critiques et expressions de désaccords doivent être argumentés et ne pas dériver vers de l'invective ou de prise à partie d'autres participants. La Préfecture de la Charente-Maritime se réserve le droit de supprimer les réactions et tout commentaire n'ayant aucun lien avec le sujet abordé. La répétition de publications identiques ou très voisines est interdite, le service départemental de la communication interministérielle de la préfecture de la Charente-Maritime se réserve le droit de supprimer ces publications le cas échéant.

Les commentaires publiés par les abonnés à la page Facebook/Twitter « Préfet de la Charente-Maritime » n'engagent que leurs auteurs. La déclaration des droits et obligations de Facebook/Twitter s'applique à tous les utilisateurs de la page Facebook/Twitter du préfet de la Charente-Maritime.

Diffusion : Communication

<p>Rédaction par : Aurélie BERNARD Chargée de communication</p>  <p>Date : 25/10/2021</p>	<p>Vérification par le responsable qualité : Sandrine BENETEAU</p>  <p>Date : 28/10/2021</p>	<p>Validation par : Marie GROSSEGEORGE, Directrice de Cabinet</p>  <p>Date : 22/10/2021</p>
---	--	---